



**NATIONS  
UNIES**

**A**



# **Conférence internationale sur la question de Palestine**

**Genève, 29 août - 7 septembre 1983**

Distr.  
GENERALE

A/CONF.114/11  
21 juillet 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

**LA PALESTINE DANS LE CADRE DU PROCESSUS HISTORIQUE  
DE LA DECOLONISATION\***

\* Document établi pour la Conférence internationale sur la question de Palestine par un consultant, à la demande du Comité préparatoire.

### 1. L'ébranlement initial

La décolonisation est un processus historique majeur du XXe siècle. Il est inutile d'en retracer ici les étapes et les péripéties. Chacun sait que la vaste partie du monde qui avait été soumise aux puissances occidentales (Europe et Amérique du Nord) s'est affranchie de cette domination, avant tout sur le plan politique, principalement après la seconde guerre mondiale.

Les aspirations profondes des peuples ont été traduites par les élites, à cette époque, en termes des concepts d'indépendance ou d'autonomie de décision des Etats-nations, concepts qui avaient été forgés en Europe au cours des siècles précédents. Les mouvements politiques dirigés par ces élites ont été à la rencontre de deux tendances occidentales qui leur ont fourni une aide morale ou/et matérielle ainsi que des concepts-cadres : le démocratism wilsonien et le radicalisme marxiste.

Le démocratism occidental avait de multiples faces. Son idéologie avait trouvé fort bien - au prix de multiple incohérences logiques évidemment, mais c'est la loi des idéologies - à s'accorder avec la domination de type colonial, domination avant tout politique pour l'Europe, domination surtout économique pour les Etats-Unis. La guerre de 1914-1918 mit à nu les contradictions. Les énormes pertes humaines des belligérants poussaient à des remises en cause. Celles-ci semaient en Europe des doutes sur le désintéressement des classes dirigeantes qui avaient déclenché le grand massacre, l'honnêteté de leurs dénonciations réciproques, l'adéquation de leurs actes aux grands principes moraux que chacun accusait ses adversaires d'avoir violés. Egalement, en dehors du jeu des pouvoirs européens, Vladimir Ilitch Lénine, s'appuyant sur la critique socialiste et spécialement marxiste, et Thomas Woodrow Wilson, se fondant sur la tradition de la pensée démocratique, pouvaient parallèlement prendre les puissances européennes (les impérialistes comme disait aussi bien l'un que l'autre) 1/ au piège de leurs déclarations de principe.

Contre la guerre européenne qu'il voulait transformer en guerre civile, Lénine avait dénoncé sur le même plan tous les belligérants, également impérialistes, également exploités et oppresseurs. Son programme de paix entre nations lui faisait reprendre les termes de sa polémique contre Rosa Luxemburg en exhumant une résolution du Congrès socialiste et syndical international de Londres (1896) prenant parti pour le droit complet de libre disposition de toutes les nations 2/. Les premières déclarations de principe adressées, à leur arrivée au pouvoir en Russie en novembre 1917, par les bolcheviks aux nations en lutte diffusaient ce principe. Wilson entendait répondre à cet appel en le dépouillant de son renvoi dos à dos des deux camps belligérants et de ses virtualités révolutionnaires sociales pour le ramener, au-delà d'une prise de parti nette contre l'Allemagne impériale, aux principes idéaux d'un ordre nouveau, fondé sur la raison, la morale et la foi, aboutissant à des institutions internationales pour le maintien d'une paix permanente 3/. Tirant parti du caractère décisif de l'intervention américaine dans la guerre, il voulait imposer cet ordre nouveau aux gouvernants européens avides de profiter de leur victoire, en mobilisant l'enthousiasme des libéraux d'Europe. A l'arrière-fond de cet idéalisme moral, on ne peut oublier que les Etats-Unis ne pouvaient que bénéficier des freins imposés aux appétits européens, de la position d'arbitre où leur Président les plaçait. Le 8 janvier 1918, Wilson,

s'adressant au Congrès, proclamait que l'époque des conquêtes et des traités secrets était terminée, qu'il fallait créer un monde "où l'on ferait qu'il soit bon et sûr de vivre; et, en particulier, [...] où on ferait qu'il soit sûr que toute nation éprise de paix qui, comme la nôtre, désire vivre sa vie spécifique et déterminer ses propres institutions, ait la garantie d'un comportement juste et équitable de la part des autres peuples du monde en face de la force et d'une agression violente" 4/. Dans les fameux quatorze points qui suivaient, on trouvait une formulation un peu plus embarrassée sur les colonies. Wilson ne pouvait proclamer la déchéance des pouvoirs coloniaux, ses alliés : "Arrangement libre, dans un esprit large et absolument impartial, de toutes les revendications coloniales, basé sur le respect strict du principe qu'en réglant toutes les questions de souveraineté, les intérêts des populations intéressées devront peser d'un poids égal avec les demandes équitables du gouvernement dont le titre sera à définir" 5/.

Wilson n'en appelait pas moins à une refonte mondiale de tous les problèmes territoriaux. Il envisageait de plus près, dans les quatorze points, ce qui concernait le territoire des vainqueurs et des vaincus de la guerre. Dans le cadre des mêmes principes de libre disposition des peuples, il énonçait au point XII : "Aux parties turques du présent Empire ottoman seront assurées pleinement la souveraineté et la sécurité, mais les autres nationalités qui vivent actuellement sous le régime de cet Empire doivent, d'autre part, jouir d'une sécurité certaine d'existence et pouvoir se développer sans obstacles et de façon autonome" 6/.

## 2. Le problème de la Palestine en 1918

Parmi ces "nationalités" il y avait le peuple arabe d'Asie et, en son sein, le peuple arabe de Palestine. L'idéologie arabiste (ou nationaliste arabe) considérait que la colonisation britannique n'avait fait que prendre le relais de la colonisation ottomane. Les affirmations de ce genre ne sont pas absolument inexactes, mais doivent être cependant considérablement nuancées. La situation des Arabes et de plusieurs autres peuples au sein de l'Empire ottoman n'était pas exactement la situation des colonisés dans un empire colonial du type courant au XIXe et au XXe siècle. L'Empire ottoman n'était pas en principe un empire turc, mais un empire musulman pluriethnique et pluriconfessionnel dont les souverains étaient, il est vrai, de souche turque, mais revendiquaient la fonction de chefs suprêmes de la communauté des croyants musulmans sans distinction ethnique. La couche prédominante était celle des adhérents de la religion musulmane, idéologie d'Etat, quelle que soit leur origine ethnique. En pratique, les Turcs, peuple auquel appartenaient les souverains jouissaient, il est vrai, de privilèges. Mais les autres peuples musulmans ne pouvaient être considérés comme asservis à une ethnie souveraine. Beaucoup de leurs membres faisaient partie de la couche dominante des administrateurs et responsables politiques. Encore plus nombreux étaient ceux dotés de quelques privilèges à un titre ou à un autre.

Dans les territoires arabes de l'Empire ottoman (parmi lesquels la Palestine), comme ailleurs, l'idée que chaque peuple devait être maître de ses destinées, longtemps latente, refoulée par l'irréalisme de cette perspective, éveillait de plus en plus d'échos au cours d'une lente progression.

Dans de nombreux secteurs de la société, particulièrement chez les musulmans, persistait l'idée d'une nation ottomane pluriethnique centrée sur l'idéologie dominante de l'Islam. Dans ce cadre seulement beaucoup envisageaient la revendication de relations plus égalitaires au bénéfice des Arabes, la révolution jeune-turque de 1908 et l'évolution qui avait suivi ayant encore accentué la prédominance des Turcs dans l'Empire tout en dotant contradictoirement les autres ethnies de tribunes et de possibilités d'institutions revendicatives bien plus développées. Certains musulmans rêvaient de dépasser encore ce cadre dans le sens d'un vaste Empire panmusulman. Mais aussi l'idée d'une nation arabe faisait des progrès dans la conscience des élites et même des masses.

La grande révolution arabe dirigée par Al-Sherif Hussein Bin Ali au Hedjaz en 1916 concrétisa le désir d'indépendance et d'unité des Arabes au début de ce siècle. Cette révolution avait comme objectif principal de permettre aux Arabes de s'affranchir de la domination ottomane et de réaliser leur unité. Cet objectif constitua le thème central de la correspondance entre Hussein et MacMahon pendant deux ans, de 1914 à 1916. Ces contacts échouèrent uniquement à cause des desseins des Britanniques qui visaient à exclure la Palestine et d'autres territoires arabes de l'Etat arabe unifié envisagé. En outre, le mouvement de Al-Sherif Hussein Bin Ali fut affaibli et lui-même trahi par les Britanniques, parce qu'il refusait de renoncer au droit des Arabes sur la Palestine en acceptant la Déclaration Balfour. En conséquence, Sherif Hussein mourut en exil pour avoir fermement résisté à toutes les machinations qui visaient à séparer la Palestine du monde arabe.

En même temps, les Arabes de l'Empire ottoman ressentaient, comme tous les autres habitants de cet Etat, le poids de l'hégémonie des puissances européennes. Il était clair pour tous qu'elles dictaient souvent leur loi à l'Empire. Elles constituaient des obstacles évidents à l'autonomie de décision à conquérir. Leur pénétration sous de multiples formes heurtait souvent les sensibilités collectives en démantelant le mode de vie traditionnel.

La Palestine avait un problème supplémentaire : c'était celui du sionisme politique qui proclamait depuis 1897 son projet de transformer la Palestine arabe en patrie juive. Certes, les premiers sionistes avaient mis quelque peu en veilleuse leur projet d'Etat juif et leur petit nombre ne semblait pas encore une menace sérieuse. Mais beaucoup d'observateurs, notamment chez les Palestiniens, principaux intéressés, dès les années 1900, ne manquaient pas de déceler des signes nets d'une volonté d'accomplir jusqu'à son terme, en ce lieu, le projet d'Etat juif énoncé par Herzl et des chances (encore lointaines) d'y réussir.

En résumé, un Etat arabe du Croissant fertile aurait donc, pour se réaliser, à espérer la transformation profonde ou l'écroulement de l'Empire ottoman ainsi que l'élimination pratique du projet panislamique. Il devrait veiller à ne pas se laisser dicter sa loi par un Empire colonial européen ou par le mécanisme de l'hégémonie technique, culturelle et politique de l'Occident. Il devrait écarter la menace d'une réalisation des projets sionistes.

Devant cette multiplicité d'adversaires réels ou potentiels, il était normal que beaucoup pensent à se servir des uns contre les autres. La structure qui existait pour le moment, c'était l'Empire ottoman. Pour s'en débarrasser, on

pouvait peut-être s'appuyer sur une puissance occidentale ou sur une autre. Le sionisme lui-même représentait un nationalisme revendicateur qui avait de puissants moyens et qui laissait croire qu'il en avait de plus puissants encore. Quelques-uns pensaient à une alliance avec lui comme y songeaient également certains politiciens ottomans et spécialement turcs.

On voit que la question de la colonisation et de la décolonisation était particulièrement complexe dans le cas de la Palestine. On peut aisément jouer sur cette complexité et on l'a fait surabondamment. Mais il n'est pas très difficile de découvrir sous cette complexité les grandes lignes du problème et celles-ci sont simples.

Qu'est-ce que la situation coloniale sinon le fait qu'un peuple est gouverné par un autre, que les décisions politiques qui le concernent sont prises par les gouvernants d'un autre? Qu'est-ce que la décolonisation, par conséquent, sinon un terme mis à cet état de choses, la prise en main par un peuple ou la remise entre les mains d'un peuple de son pouvoir de décision sur ses propres affaires internes et externes? Les seules limites acceptables sont fixées par les engagements durables qu'ont pris librement les autorités légitimes dudit peuple et par les contraintes inévitables de l'interdépendance des nations, notamment sur le plan économique.

Pour les Palestiniens, le problème était simplement de déterminer comment et dans quel cadre se débarrasser des éléments qui avaient anéanti ou se proposaient d'anéantir (au minimum de limiter) leur autonomie de décision : l'Empire ottoman, les puissances impérialistes, les institutions sionistes. C'était en cela que devait consister le processus de décolonisation, de façon tout à fait parallèle à ce qu'il était dans les pays où le problème se présentait de façon plus simple. C'est d'ailleurs bien ce que reconnaissait solennellement - mais de façon incohérente - le Pacte (covenant) de la Société des nations, comme l'avait reconnu Wilson :

"Certaines communautés, qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman, ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un Mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris en considération pour le choix du Mandataire" (art. 22, par. 4).

Cette clause contenait bien en résumé toutes les contradictions du règlement de la première guerre mondiale. La vocation de tous les peuples à l'indépendance était, pour la première fois, proclamée, mais les rapports de force dans le monde et entre les puissances victorieuses elles-mêmes se traduisaient par la perpétuation pure et simple de la colonisation dans la plupart des cas, par son camouflage dans celui des territoires arrachés aux pays vaincus quand ils étaient situés en dehors de l'Europe. De ce seul fait de leur situation géographique, de façon caractéristique, il était déduit qu'ils étaient "habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne" (art. 22, par. 1).

### 3. Incohérence du règlement du problème de l'Asie arabe

La vocation des pays arabes d'Asie, anciennement ottomans, à l'indépendance était ainsi mise en relief tous spécialement par leur classement dans la catégorie des "mandats A" ("A" Mandates). C'était la reconnaissance théorique d'un droit qui, en bonne logique, aurait dû leur permettre d'échapper à la mise en situation coloniale. Mais la pratique suivait mal la théorie. Pratiquement ces mêmes pays étaient partagés entre la Grande-Bretagne et la France, qualifiées seulement de "mandataires" (mandatory powers) et assujetties à l'obligation de remettre un rapport annuel au Conseil suprême de la Société des Nations qui le ferait examiner par une commission permanente. Le Conseil (les puissances victorieuses et quatre autres Etats choisis par les autres membres de la S.D.N.) exerçait en principe une supervision. Contrairement à ce que spécifiait le Pacte, les "désirs des communautés" de l'Asie arabe ne furent nullement "la considération principale" pour le choix de la puissance mandataire. Wilson, seul, voulut appliquer cette clause et envoya au Proche-Orient ses émissaires, Henry C. King et Charles R. Crane à la tête d'une commission afin de recueillir, pendant six semaines, de juin à juillet 1919 les avis des habitants de la Syrie, de la Palestine et de l'Iraq. La très grande majorité fut pour l'indépendance, contre le système des mandats, mais prête à accepter, s'il était impossible d'en éviter l'application, un mandat américain. A la rigueur, on pouvait se résigner à un mandat britannique quoiqu'on craignit que la Grande-Bretagne ne se comporte par trop en pouvoir colonial classique. Seule une petite partie des personnalités touchées, dans la région du Petit Liban, étaient en faveur d'un mandat français. Une grande majorité se prononçait contre le programme sioniste.

Le rapport de la Commission King-Crane, remis à la fin d'août 1919, fut la seule expression, un tant soit peu large et exempte de pressions, des désirs des populations pour l'ensemble de la Syrie historique. Il fut complètement ignoré. Les Etats-Unis s'étant retirés des tractations du règlement de paix, le sort de ces pays fut décidé par la réunion des chefs des puissances européennes victorieuses à San Remo en avril 1920. On connaît bien les décisions prises par cette conférence : le partage du Proche-Orient arabe entre les hégémonies française et britannique.

Pour la Syrie, le Liban, l'Iraq et la Transjordanie, du moins, le droit solennellement reconnu à l'indépendance s'exprimait par des institutions qui symbolisaient la permanence de ce droit, qui gardaient vivante l'obligation finale de le traduire en pratique, qui pouvaient être utilisées (comme elles le furent) pour avancer vers l'indépendance : royaumes sous tutelle britannique ou républiques sous tutelle française, constitutions, élections législatives, parlements, cabinets ministériels, etc. La Grande-Bretagne eut l'intelligence de dégager l'Iraq dès 1927 de sa situation de pays sous mandat pour reconnaître sa pleine indépendance et la faire admettre (en 1932) à la S.D.N., limitant en même temps cette indépendance par le traité anglo-iraquien de 1930. Les Britanniques attendirent 1946 pour accorder le même statut à la Transjordanie. La France garda longtemps le contrôle bien plus étroit sur le Liban et la Syrie et détacha de celle-ci des régions à statut spécial. Cependant ce sont les parlements régulièrement élus sous le régime du mandat qui, par un vote unanime, en 1943, annulèrent les articles constitutionnels restreignant la pleine indépendance des Etats. Naturellement cela se fit dans le cadre d'affrontements où jouèrent un rôle primordial les rapports de force dans la région et dans le monde.

#### 4. La Palestine en situation coloniale

La Palestine, seule dans le Proche-Orient arabe, n'eut pas droit à des institutions de ce type. C'était bien un pays sous mandat et, à ce titre, sa vocation à l'indépendance était proclamée comme dans le cas des pays frères. Mais aucune institution ne préfigurait cette indépendance. Le système administratif était celui des colonies de la couronne britanniques et, d'ailleurs, la Palestine dépendait du Colonial Office. Contre la volonté de la population locale, le Conseil de la S.D.N., accordant le mandat sur la Palestine à la Grande-Bretagne dans des termes analogues à ceux retenus pour la Syrie, le Liban et l'Iraq, insérait en outre dans le texte même de la concession du mandat - de toute évidence sous la dictée du gouvernement mandataire lui-même - un article (art. 2) rendant celui-ci "responsable ..." - En français : faisant assumer à celui-ci "la responsabilité d'instituer dans le pays un état de choses politique, administratif et économique de nature à assurer l'établissement du foyer national pour le peuple juif ..." 3/. De même l'article 4 prévoit que "l'organisation sioniste" sera constituée en "un organisme juif [...] (qui) sera officiellement reconnu et aura le droit de donner des avis à l'Administration de la Palestine et de coopérer avec elle dans toutes les questions économiques, sociales et autres, susceptibles d'affecter l'établissement du foyer national juif et les intérêts de la population juive en Palestine et, toujours sous réserve du contrôle de l'Administration, d'aider et de participer au développement du pays" 3/.

Le premier haut commissaire nommé par la Grande-Bretagne en Palestine (en 1920) était un Juif britannique, sioniste militant, Herbert Samuel. On comprend que les Arabes palestiniens aient dès lors éprouvé une grande méfiance pour toute la politique britannique dans leur pays. On leur proposa en 1922 de voter pour remplacer le Conseil consultatif nommé par le Haut Commissaire en octobre 1920 (4 musulmans, 3 chrétiens et 3 juifs plus 10 fonctionnaires britanniques) par un Conseil législatif doté de quelques pouvoirs conditionnels. Mais ce Conseil, outre le Haut Commissaire qui devait présider, devait comporter seulement 12 membres élus selon un système de suffrage à deux degrés (8 musulmans, 2 juifs, et 2 chrétiens) avec 10 fonctionnaires britanniques. Les Arabes firent valoir qu'ils représentaient 90 p. 100 de la population et demandèrent que tous les membres soient élus ou, au minimum, que les membres arabes soient plus nombreux que les membres britanniques. Devant le refus des autorités britanniques, ils boycottèrent les élections et celles-ci furent annulées. Le Haut Commissariat décida alors de rétablir le Conseil consultatif avec une composition modifiée. Nul ne trouvait cette situation satisfaisante et les Britanniques essayèrent à plusieurs reprises des arrangements qui donneraient au moins l'apparence du fonctionnement d'un régime représentatif. Ainsi, ils proposèrent en 1923 de créer une Agence arabe, symétrique de l'Agence juive. Le Congrès arabe de Palestine repoussa cette proposition du fait qu'elle mettait les Arabes autochtones dans leur ensemble sur le même pied que les Juifs, étrangers dans leur immense majorité, qu'elle impliquait la reconnaissance préalable de l'Agence juive, de la validité de la promesse Balfour et de ses conséquences. On n'arriva jamais à quelque résultat que ce soit sur cette voie. Les organismes arabes avaient peut-être tort d'un point de vue tactique d'empêcher la constitution d'un organisme représentatif. Même avec une représentation faussée, cela aurait pu être pour la population palestinienne une tribune et un moyen de lutte pour ses intérêts. Mais il était bien vrai aussi que la participation à des élections impliquait une certaine

reconnaissance du fait accompli, de la légitimité du mandat qui les privait de leur droit à l'autonomie de décision et incorporait la promesse d'un foyer juif, menaçante pour leur emprise même sur leur terre.

La Palestine n'eut donc aucune institution représentative de l'ensemble de sa population. Elle restait, ou plutôt entraînait, dans une situation coloniale, administrée par un pouvoir étranger, sans même les institutions représentatives aux pouvoirs limités dont disposaient les autres pays sous le même régime du mandat de type A. Elle avait même perdu la capacité d'être représentée dans l'institution parlementaire d'un Etat où elle était incorporée, dont elle ne formait qu'une petite fraction, comme cela avait été le cas dans l'Empire ottoman après 1908. Alors que les autres pays arabes étaient soumis à un régime de mandat de type A, qui était une forme mitigée de régime colonial, elle restait dans une situation coloniale pure et simple. La raison en était évidemment la promesse Balfour.

C'était là une violation de l'article 2 du mandat qui imposait "le développement d'institutions de libre gouvernement" ("the development of self-governing institutions") pour l'ensemble de la population (art. 2). Mais cette disposition était en contradiction avec les articles qui enjoignaient de faciliter l'immigration juive en accord avec l'Agence juive et accordaient des droits spéciaux aux Juifs. Un juriste juif français, sioniste, le note de façon particulièrement claire en 1932 : "Il convient de remarquer [...] que le gouvernement indépendant de la Palestine, auquel le mandat fait allusion, ne peut être celui de la population actuelle de la Palestine, avec sa forte majorité arabe, car alors les articles 4, 6, 7, 11, 22 et 23 ne seraient pas acceptés, au moins dans leur forme actuelle" 7/. Il s'agit naturellement des articles sur l'immigration, l'Agence juive et les droits spéciaux de la minorité juive. L'observation est des plus justes. Toutes ces dispositions n'étaient compatibles qu'avec un régime soumettant le peuple palestinien à des règles qui lui étaient dictées par un autre peuple en faveur d'un troisième peuple, bref avec un régime de type colonial.

##### 5. Situation de la lutte pour la décolonisation en Palestine

Dans leur aspiration à la conquête de leur autonomie de décision, à la décolonisation, les pays colonisés ou soumis à une dépendance trouvent ordinairement devant eux deux adversaires à combattre : un pouvoir politique étranger qui leur impose ses décisions, des "colons", c'est-à-dire une population venue s'établir sur leur sol et appartenant généralement à la nation exerçant ledit pouvoir politique, protégée par elle, privilégiée par rapport aux indigènes. Cette population peut parfois s'accroître d'étrangers à la nation dominante, mais, alors, ils sont souvent intégrés dans celle-ci par naturalisation ou autrement (Algérie) ou encore ils gardent un statut spécial mais sont de toutes manières protégés par rapport aux indigènes par la nation dominante qui a permis leur immigration et leur installation (cf. les Indiens et autres en Afrique orientale britannique, les Chinois en Malaisie et en Indonésie, etc.).

En Palestine, la situation était très spéciale. Aucun Britannique, pratiquement, membre de la nation dominante n'était installé sur place excepté les militaires et les fonctionnaires affectés là temporairement. Il n'y avait pas de "colons" anglais. Mais les "colons" étaient des étrangers à la fois à la terre

palestinienne et à la nation britannique. Comme les Indiens d'Afrique orientale, ils étaient certes une couche ethnique intermédiaire, soumise aux décisions prises par la nation dominante, mais dans une situation supérieure à celle des indigènes. La grande différence était qu'en Afrique orientale, la Grande-Bretagne, représentée sur place par des "colons", traitait cette couche ethnique intermédiaire comme un ensemble d'immigrés transitoires destinés à rester dans une condition inférieure et qui ne pouvaient envisager leur permanence dans le pays que par intégration à la population indigène, suivant le sort de celle-ci dans toutes ses évolutions futures. Ces immigrants avaient d'ailleurs une métropole dont ils étaient venus, l'Inde. Même si celle-ci était, elle aussi, sous domination coloniale, elle conservait un pouvoir de protection sur ceux qui avaient été, et qui demeuraient, ses ressortissants, qui envisageaient le plus souvent de ne pas rompre les liens et de retourner un jour dans leur "patrie".

Dans le cas très spécial de la Palestine, il n'en était pas ainsi. La couche intermédiaire de population proclamait son intention de rester à jamais sur la terre où elle s'était installée, de ne pas s'intégrer à la population indigène, de jouir un jour d'une position dominante, soit à côté de ces indigènes soit, comme le disaient bien des textes produits par elle et tout d'abord l'ouvrage qui lui avait servi de point de départ, une position totalement hégémonique. La nation gouvernante s'était engagée à abandonner un jour son emprise sur le pays et son effacement entraînerait celui de ses éventuels ressortissants. La population intermédiaire, le Yishouv juif, bien installé et disposant d'institutions d'autogouvernement pleinement développées, ne pouvait pas, il est vrai, compter sur un soutien obligatoire, total, permanent de la Grande-Bretagne comme celui que celle-ci était obligée d'accorder aux Britanniques coloniaux, ne pouvant se dégager d'une prise de parti totale pour ceux-ci qu'au prix de difficiles acrobaties (cf. la Rhodésie) pour ne pas rompre avec sa propre opinion. En compensation, le Yishouv disposait de l'appui majoritaire des Juifs dispersés dans le monde et surtout d'une opinion publique qui, pour les raisons que l'on sait, lui devint de plus en plus favorable au sein des nations hégémoniques sur la planète.

La population indigène, celle des Arabes palestiniens, dans son aspiration à la libre disposition d'elle-même, se trouvait donc débarrassée, grâce à l'issue de la première guerre mondiale, d'un des obstacles à cette libre disposition, l'emprise de l'Empire ottoman. Mais elle se trouvait seule en face de deux nouveaux adversaires bien plus forts et dangereux : la Grande-Bretagne et le Yishouv juif. Derrière la Grande-Bretagne se profilait l'ombre de l'hégémonie politique et économique du monde occidental développé dont l'effet de domination indirecte passait pour le moment au second plan. Immédiatement, l'obstacle était en premier lieu la domination britannique. Mais le Yishouv était un adversaire bien plus dangereux à long terme. Il ne cessait de proclamer sa décision de rester sur place, d'agiter ses prétendus droits historiques à l'emprise totale sur la terre palestinienne, de mobiliser ses appuis puissants dans le monde, de resserrer et d'étendre son contrôle sur le sol, sur toute l'économie du pays. Ceci même si, avec beaucoup de réticences et d'arrière-pensées, ses dirigeants s'étaient résolus à approuver le White Paper élaboré par Winston Churchill en 1922 qui limitait quelque peu les ambitions sionistes finales et dont l'acceptation était la condition de la présentation à la S.D.N. du texte du mandat rédigé par les Britanniques sur la base, apparemment, d'un projet d'Herbert Samuel 8/. Le caractère tactique de cette acceptation était évident aux yeux de tous.

La lutte pour la décolonisation se déroulait donc de façon triangulaire, chaque partenaire tendant à s'appuyer sur un second contre un troisième. Les Palestiniens devaient penser surtout à limiter le danger juif, à le combattre, en envisageant, le cas échéant, des compromis ou des alliances temporaires avec la Grande-Bretagne, au minimum en faisant des pressions énergiques sur celle-ci puisqu'elle détenait pour le moment la clef de la situation, le pouvoir légal du point de vue du droit international admis. Ils avaient la ressource d'accentuer cette pression en la faisant exercer ou répercuter par les souverains arabes, obligés par leur opinion publique au moins à une solidarité minimale envers eux. Les Juifs sionistes, qui n'avaient acquis leur position en Palestine que grâce à l'appui britannique, pouvaient essayer d'obtenir l'accentuation et la perpétuation de cet appui en démontrant aux Britanniques qu'ils servaient leurs intérêts ou en exerçant des pressions (directement ou indirectement) sur eux, bref en dosant la séduction et la menace. Naturellement, des sections différentes du Yishouv combattaient pour la prédominance d'une de ces politiques ou de l'autre ou pour des dosages différents.

Les Britanniques, quant à eux, pesaient les avantages et les inconvénients d'une collusion avec les uns et les autres. Ces avantages et inconvénients variaient d'ailleurs selon les fluctuations de la politique internationale. Les influences idéologiques jouaient aussi un rôle important comme cela avait été le cas dans le processus qui avait mené à la promesse Balfour. Ils avaient pu s'illusionner un moment sur la possibilité de concilier leurs divers projets de collaboration avec les deux parties. Le contact direct avec les réalités palestiniennes les détrompèrent vite. Ils comprirent que, sous peine d'une rupture catastrophique avec les dirigeants et les masses du monde arabe (et même de certains autres pays musulmans ou communautés musulmanes qui les intéressaient au premier chef comme les musulmans de l'Inde), il fallait limiter officiellement et solennellement les perspectives du Yishouv.

Toutes ces considérations montrent bien que les destinées de la Palestine étaient déterminées par l'issue des tractations entre trois partenaires. Les Arabes palestiniens n'étaient qu'une des parties à la négociation et la plus faible. De plus, ils étaient représentés par des dirigeants particulièrement sensibles, en vertu de leurs intérêts propres de classe aristocratique, aux pressions britanniques. Ces dirigeants étaient contraints de renforcer leur position en faisant appel à leurs homologues dans les autres pays arabes, encore plus disposés à faire de larges concessions à Londres pour sauvegarder leur propre position.

La Palestine, qui venait juste d'accéder à l'indépendance et de se libérer de la domination ottomane, était en passe d'être recolonisée par le mouvement sioniste qui prospérait en Palestine sous le mandat britannique. Toutefois, dès 1891, les dirigeants palestiniens de Jérusalem exigèrent du sultan Abdul Hamid II qu'il publie un décret interdisant aux immigrants sionistes d'acquérir des droits de propriété. En 1917, la publication de la Déclaration Balfour fut accueillie avec beaucoup d'hostilité par les Palestiniens. En août 1919, le commandant J. N. Camp, spécialiste des questions politiques à Jérusalem, déclarait dans son rapport à Londres que "plusieurs associations à Jérusalem se trouvaient au premier plan de la lutte pour l'indépendance" et qu'elles étaient même très hostiles à "l'immigration sioniste". En résumé, concluait-il, "pratiquement tous les Musulmans et les

Chrétiens de quelque importance en Palestine étaient violemment antisionistes". (Citation extraite d'E. L. Woodward et Rohan Butler (Eds.), Documents on British Foreign Policy 1919-39, première série, vol. IV, Londres, 1952, p. 361).

La "Commission King-Crane" américaine de 1919, envoyée en Palestine par le président Woodrow Wilson avant la convocation de la Conférence de paix projetée, déclara en mai 1919 que les participants à cette conférence "ne devaient pas oublier que le courant antisioniste en Palestine et en Syrie était très fort et qu'il ne fallait pas en faire fi". (Voir Henry N. Howard, The King-Crane Commission : An American Inquiry in the Middle East, Beyrouth, 1963, p. 345.) Cette observation s'est trouvée confirmée par les événements survenus plus tard en Palestine. C'est ainsi qu'en avril 1910, en mai 1921, en août 1929 et en octobre 1933, la Palestine a été le théâtre d'importantes manifestations et insurrections antisionistes et de plus en plus antibritanniques.

Dans l'ensemble, on a assisté au cours des années 30 à une montée de l'activité politique palestinienne dont l'objectif était d'empêcher le mouvement sioniste de déposséder le peuple palestinien. Dans ce but, des partis politiques se sont formés, dont le Parti de l'indépendance (1932), le Parti de la défense nationale (1934) et les trois autres en 1935 : le Parti arabe de la Palestine, le Parti de la réforme arabe et le Parti du front national. En même temps, des groupes de guérilla sont apparus. Parmi ces derniers, le plus célèbre était un groupe dirigé par Izz al-Din Al-Qassam. Ce groupe a commencé ses activités en 1931 dans les collines de Galilée sous la bannière de l'unité arabe et de l'indépendance, animé par des sentiments antibritanniques et antisionistes. Ses partisans étaient de pauvres paysans vivant misérablement dans les villes après avoir été dépossédés et déracinés par la colonisation sioniste. Le cheikh Izz al-Din Al-Qassam et quelques uns de ses partisans furent capturés et tués par les Britanniques en 1935. (Voir William Quantz, Fuad Jabber, Ann Mosely Lesch The Politics of Palestinian Nationalism : University of California Press, Berkeley, 1973, p. 5 à 43; et Walter Lehn, The Development of Palestinian Resistance, Association of Arab-American University Graduates, Information Papers, No 14, juin 1974).

Tous ces actes successifs de résistance culminèrent avec la révolte de 1936-1939. Cette révolte était dirigée contre les Britanniques et leurs alliés sionistes. Elle commença par une grève générale, soutenue par de nombreuses forces politiques, et aboutit, vers avril 1936, à la formation du Haut Comité arabe (proscrit par les Britanniques en octobre 1937). Ce Comité déclara que la grève générale devait continuer jusqu'à ce que cesse l'immigration sioniste, ouvrant ainsi la voie à la véritable indépendance. En juin 1937, la Commission royale britannique déclarait : "En bref, nous ne pouvons, dans l'état actuel des choses en Palestine, accorder l'autonomie aux Arabes et assurer en même temps la création d'une patrie juive". (Cité dans Lehn, p. 8.)

Tandis que la révolte continuait, de nouveaux groupes de guérilla se formèrent en 1937, inspirés par l'exemple d'Al-Qassam. Ils défièrent l'autorité britannique dans des zones comme celles de Beersheba, Hébron, Jaffa et l'ancienne Jérusalem. Un an après, ils contrôlaient de larges secteurs en Palestine. Pour étouffer la révolte, le Haut Commissaire britannique a été investi des pleins pouvoirs par les lois d'exception de 1936 qui donnaient pratiquement tout pouvoir aux fonctionnaires

/...

du gouvernement, civils et militaires, pour suspendre tous les droits et les garanties légales des Palestiniens. Après de nombreuses tentatives pour écraser la révolte qui continuait en Palestine, cette dernière ne s'est apaisée qu'en mai 1939, lorsque les Britanniques publièrent un livre blanc renonçant au partage, imposant des restrictions à l'immigration juive et au transfert de droits de propriété aux Juifs, et déclarant que l'objectif des Britanniques était de créer un Etat palestinien indépendant au cours des dix années à venir. (Voir Lehn, p. 8.)

La résistance palestinienne à l'expropriation par le mouvement sioniste s'est poursuivie au cours des années de guerre. En fait, c'est cette résistance qui donne à la résistance actuelle du peuple palestinien sa continuité historique.

#### 6. Une colonisation renforcée

Ainsi, alors que, dans les pays arabes voisins, la résistance des populations, exprimée par de multiples manifestations, grèves et autres formes de lutte, ébranlait sensiblement le régime de la domination coloniale entre 1920 et 1939, la Palestine voyait, au contraire, cette domination se renforcer. Certes, les Britanniques étaient de plus en plus disposés à céder du terrain comme ils le faisaient dans les autres pays arabes et pour les mêmes raisons. Mais ils ne pouvaient aisément se dégager des liens qu'ils s'étaient forgés à eux-mêmes : les dispositions du mandat, la puissance qu'elles donnaient aux institutions sionistes, l'emprise que celles-ci renforçaient à toute occasion, l'immigration juive que les circonstances rendaient de plus en plus massive à partir de 1933. Les autres puissances et l'opinion publique occidentale trouvaient particulièrement expédient de rappeler à la Grande-Bretagne ses obligations envers les Juifs et d'insister pour qu'elle s'y conforme scrupuleusement. L'Allemagne nazie elle-même allait dans ce sens en facilitant l'émigration de ses Juifs vers la Palestine avant 1939 9/. Tous (y compris les Juifs occidentaux) se déchargeaient ainsi à bon compte des difficultés de l'accueil d'une masse persécutée et souvent misérable.

C'est ainsi que, dans le cadre d'un processus général et régional qui tendait au moins à une délégitimation de la colonisation (ce que traduisait le camouflage hypocrite du système des mandats), qui aboutissait à quelques avances réelles dans la voie d'une décolonisation effective, la Palestine, dégagée du cadre ottoman oppressif se trouvait soumise à une colonisation renforcée au contraire. A l'abri du mandat britannique, le peuplement sioniste passait d'environ 11 p. 100 à environ 32 p. 100 de la population totale de la Palestine. Les institutions du Yishouv formaient un réseau fermé de plus en plus serré et efficace. Elles disposaient d'une force militaire propre que, leur alliance forcée avec les Britanniques devant la révolte palestinienne de 1936-1939, puis dans la guerre mondiale anti-allemande, ne pouvait que renforcer et exercer. Lorsque le Yishouv, comme beaucoup de populations émigrées au loin (que l'on pense au cas classique des Etats-Unis), perçut la possibilité d'obtenir une autonomie totale de décision à l'égard de la Grande-Bretagne, que ses organisations les plus militantes eurent lutté dans ce sens, que les plus représentatives en aient pris la tête, les Anglais finirent par capituler devant cette force dont, plus ou moins contraints, ils avaient favorisé la croissance.

Le retrait des Britanniques décidé en 1947, la remise du problème palestinien à l'ONU, n'eurent donc aucunement les conséquences qu'avaient eu leur retrait des Indes à la même époque, des autres pays arabes auparavant ou le retrait français de la Syrie et du Liban en 1943-1945. Les Palestiniens ne devinrent pas, comme les Syriens, les Libanais ou les Iraquiens, politiquement indépendants, n'ayant plus à affronter pour sauvegarder leur autonomie de décision que les effets de domination produits par l'hégémonie occidentale sur le plan économique ou encore les ambitions régionales de l'un d'entre eux ou de leurs voisins immédiats. La domination économique de l'Occident a certes des effets considérables, mais c'est le sort commun de l'humanité non développée et cela ne produit pas autant de sentiments directs d'humiliation et de révolte que ne le fait une domination politique d'étrangers visibles, opérant chaque jour, à toutes les occasions, devant les yeux de chacun, pour diriger dans tous ses détails, par des ordres clairement proférés, la vie de tous.

Par contre, c'est à ce type de domination directe qu'était condamnée plus que jamais une grande partie du peuple palestinien. Il devenait un ensemble de citoyens de second ordre dans son pays même. Le peuple étranger qui le dominait ne faisait que se renforcer, imposait ses lois, sa langue, sa culture, enseignait sa propre histoire dont il faisait la seule histoire "essentielle", légitime de la Palestine en excluant les ancêtres reconnus des habitants actuels, il bataillait contre les frères culturels des Palestiniens. Beaucoup de ceux-ci échappaient à ce sort soit qu'ils aient résidé dans les zones non gardées ou atteintes par les armées du nouvel Israël, soit en se réfugiant hors du territoire dominé. Pour les réfugiés, cet exil forcé était encore un effet de la domination étrangère. La vie pénible qui leur était imposée dans la diaspora provenait encore du raffermissement décisif de la colonisation de leur pays. Pour ceux qui étaient simplement restés dans leur village ou leur ville non englobés dans le nouvel Etat, la rive occidentale comme on en vint à désigner ce territoire aux limites fixées par les péripéties militaires (alors que, géographiquement parlant, la rive occidentale englobe aussi Israël), leur destin politique, sous souveraineté arabe, avait été aussi, quel que fût leur degré de satisfaction ou d'insatisfaction à son égard, déterminé de l'extérieur du fait du passage d'autres parties du territoire palestinien sous l'occupation israélienne. Ceci à partir de 1948, en attendant la conquête israélienne de 1967 qui plaça la rive occidentale et la bande de Gaza, y compris Jérusalem, sous domination directe israélienne en tant que territoire occupé, c'est-à-dire sans même la participation réduite des Palestiniens d'Israël aux institutions politiques du pays.

Il suffira ici d'insister sur le fait que le processus mondial de la décolonisation ne s'est pas appliqué à la Palestine où, au contraire, il s'est traduit par la mise en place d'une colonisation que les étapes suivantes ont renforcée, que les institutions internationales ont légitimée, qui s'est montrée particulièrement virulente, combattive et efficace.

#### 7. Des points positifs

Il y a cependant deux points positifs dans ce tableau tout spécialement sombre.

Tout d'abord le processus de délégitimation de la colonisation à l'échelle mondiale a eu des effets considérables dans l'opinion publique, partout dans le

/...

monde. La vague de désapprobation morale publique a eu une importance pratique très grande quoique nullement illimitée. Elle n'a atteint la question palestinienne qu'après de très longs délais, on le sait. La raison en était que les colonisateurs étaient une fraction d'un peuple, groupe, ensemble ou formation ethnico-religieuse 10/ qui s'était acquis justement la sympathie de cette partie de l'opinion publique sensible à l'anticolonialisme et l'avait manipulée. On sait bien pourquoi. L'ensemble en question (pour prendre le terme le plus neutre et laisser à chacun le soin de le définir plus précisément), celui des Juifs, avait été la victime d'une des plus barbares exterminations accomplies sur la terre depuis de longs siècles. C'était là seulement la culmination d'un passé où la persécution avait dominé pendant presque vingt siècles. Les Juifs avaient aussi acquis dans l'humanité chrétienne qui dominait idéologiquement la planète, un statut extraordinairement curieux qui pouvait produire les sentiments les plus extrêmes dans la voie de la haine ou celle de l'amour.

Il ne faut pas oublier qu'il y a de nombreuses raisons pour lesquelles le monde arabe, comme le monde musulman, a généralement été considéré avec mépris par l'occident 11/. De plus, les pays socialistes se sont montrés solidaires des aspirations du monde arabe, fait qui a été exploité par l'Occident. Les raisons en résident dans la configuration des relations internationales actuelles et des stratégies qu'elles inspirent. Cela n'implique nullement un alignement des options sociales, idéologiques, politiques, etc., comme il est aisé de le constater. Mais cela n'empêche pas que toute la très importante fraction de l'opinion occidentale à laquelle l'idéologie et les méthodes des pays socialistes sont antipathiques est portée à étendre cette répulsion au monde arabe du seul fait du soutien politique que lui accorde souvent ce bloc.

Tout ceci explique pourquoi l'état d'esprit général d'hostilité à la colonisation ne s'est appliqué à la Palestine qu'avec un retard considérable, avec beaucoup de réticences et pourquoi il est loin d'avoir conquis encore tous les secteurs de l'opinion tendant à l'anticolonialisme en général.

Cependant, l'opinion mondiale, depuis peu, a une perception plus nette de la sujétion de type colonial qui a pesé sur le peuple palestinien, qui pèse encore sur lui dans tous les territoires dominés par l'Etat d'Israël et qui a de multiples conséquences des plus néfastes pour les fractions de ce peuple passées au dehors de ces territoires. Dans l'ensemble, l'idéologie légitimant la colonisation n'a plus cours. Dès lors, toutes les fois que les paroles et les actes israéliens revêtent un caractère qui évoque le colonialisme classique de façon par trop patente, ils suscitent une réaction d'hostilité. Or, il est de plus en plus difficile aux autorités israéliennes d'éviter des péripéties de ce genre, notamment dans les territoires occupés depuis 1967 et au Liban depuis 1982.

Le second point positif de l'évolution des dernières années est la formation d'un nationalisme proprement palestinien. La population palestinienne est, on le sait, une partie du peuple arabe et, plus spécialement, de ses éléments qui habitent la grande région appelée historiquement la Syrie, en arabe ash-Shâm. La Palestine est la partie méridionale de la région syrienne. Elle a naturellement ses particularités qui découlent de la géographie et de son histoire propre, donc une certaine spécificité qui s'est marquée de façon différente dans l'histoire 12/. Comme beaucoup d'autres régions, elle a oscillé constamment entre une vie

particulière et relativement isolée et une intégration plus poussée dans l'ensemble où elle se trouvait placée, dans son cas la région syrienne. Il y a d'infinies nuances à apporter à cette approche grossière des phénomènes. L'arabisation de toute la région, son islamisation dans une large mesure, l'incorporation de la Palestine dans des Etats ou des circonscriptions administratives qui la dépassaient tendaient à accentuer les phénomènes d'intégration et à limiter les particularismes qui, pourtant, ont toujours persisté.

En effet, de la situation particulière dans laquelle s'est trouvée la Palestine du fait de l'évolution politique depuis l'écroulement de l'Empire ottoman sont nés, selon un processus constant, une conscience spécifique de type national et des mouvements politiques nationalistes particuliers. Le mouvement de contestation de la destinée imposée à la Palestine s'est investi, dans un premier temps, dans le mouvement nationaliste arabe général et a fait confiance aux autorités étatiques arabes pour défendre sa cause. Le fait que la question de Palestine n'ait pas été réglée a conduit de plus en plus le mouvement palestinien à se donner des directives propres, parmi les exilés, et à prendre en main lui-même sa cause. Après 1948, le peuple palestinien a poursuivi sa lutte pour regagner ses droits nationaux tant sous l'occupation israélienne que dans la diaspora. Cette lutte persistante a culminé en 1964 dans la formation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui lui a donné un élan et une intensité accrues. Les diverses organisations ont été poussées à réaliser une unité relative au sein de l'OLP. Leur audience et celle de l'organisation qui les groupait se sont étendues progressivement, à partir des exilés, à toutes les fractions de la population palestinienne : celle qui réside dans les territoires occupés depuis 1967 et celle même restée dans l'Etat d'Israël tel qu'il s'est délimité de 1948 à 1967.

#### 8. Conclusion

Le processus de colonisation du monde par l'Europe (puis par les colonies même de l'Europe) a commencé au XVIIe siècle. Il peut se définir en très gros par l'imposition d'une hégémonie économique, accompagnée le plus souvent d'une hégémonie politique, qui culminait dans une domination directe avec occupation de territoire et parfois peuplement massif par une population étrangère à celui-ci. Ce processus - qui est loin d'être unique dans l'histoire - a été inversé partiellement au XXe siècle. Certains territoires avaient été entièrement transformés par la colonisation européenne : les indigènes avaient été exterminés (Tasmanie) ou réduits à une minorité insignifiante (Australie, Etats-Unis d'Amérique, Canada) hors d'état de mettre en cause le fait accompli de la substitution de population.

Mais les autres - ceux où la population autochtone était restée majoritaire, même si les immigrants étaient en nombre important (Algérie, Rhodésie par exemple) - ont, en général réussi à se débarrasser de la tutelle étrangère, à acquérir l'indépendance politique, tout en restant soumis à des effets de subordination résultant de l'hégémonie maintenue de l'Europe et de quelques pays extra-européens (Etats-Unis, Japon) sur le plan de la puissance technologique, économique et militaire. L'Amérique latine représente un cas complexe où l'indépendance politique des élites d'immigrants colonisateurs à l'égard de leur métropole, acquise dès les années 1820, a été accompagnée en partie d'une fusion des autochtones avec

des immigrants, mais où les autochtones non touchés par cette fusion sont restés très souvent en nombre important, placés dans une situation subordonnée à l'intérieur des nouvelles unités politiques indépendantes.

De grandes régions d'Asie n'avaient pas été touchées par la domination politique européenne ni par la colonisation, mais avaient été seulement soumises à l'hégémonie économique européo-américaine, au moins depuis le début du XIXe siècle. Ainsi le Japon, la Chine, l'Iran et l'Empire ottoman. Ces trois derniers Etats comportaient des minorités subordonnées en face de ces ethnies dominantes que sont les Han, les Persans, les Turcs. Parmi ces minorités dominées se trouvaient les non-musulmans de l'Empire ottoman et les Arabes chrétiens et musulmans de l'Asie ottomane dont les Palestiniens.

Les Arabes de l'Empire ottoman, minorité plus ou moins subordonnée mais participant d'une certaine manière au pouvoir surtout en ses éléments musulmans, se sont trouvés entraînés dans un processus de colonisation au moment même où, dans le sillage de la guerre de 1914-1918, la colonisation perdait beaucoup de sa légitimation idéologique. Les Arabes de l'Empire ottoman étaient soumis alors à une nouvelle colonisation (au sens large), mais la délégitimation relative de celle-ci aboutissait pour la majorité d'entre eux à ce que cette colonisation nouvelle se trouve enrobée dans un camouflage qui avait pour avantage de préparer une décolonisation, notamment en pourvoyant les peuples placés sous ce régime d'institutions représentatives même sans grand pouvoir. La Palestine était seule à échapper à ces limitations, si théoriques fussent-elles, à la domination étrangère, aux possibilités qu'elles donnaient, aux perspectives d'avenir libre qu'elles ouvraient. Les prétentions à s'y établir d'une population qui ne faisait pas partie du peuple colonisateur, protégée dans cette entreprise par l'ensemble des peuples hégémoniques, en étaient la cause. La population en question, celle des Juifs sionistes, put étendre lentement son emprise sur le territoire palestinien, la défendre quand la puissance protectrice manifesta des réticences ou un refus, s'ériger en Etat qui plaçait les autochtones en situation de subordination ou les poussait à l'exil, obtenir pour cet Etat nouveau la légitimation de l'organisation internationale où prédominaient les puissances européennes et européoïdes, le consolider et l'étendre par une colonisation accentuée du territoire et des guerres victorieuses. La victoire décisive du processus colonisateur était obtenue en 1948, symboliquement à l'époque même où le processus de décolonisation s'engageait à l'échelle mondiale dans une phase d'accélération, où la légitimation idéologique de la colonisation se trouvait à peu près totalement abandonnée, déconsidérée.

Une autre légitimation lui avait été substituée dans ce cas, celle de la création d'un Etat au moyen d'une partition de territoire par décision majoritaire de l'ONU. Ce procédé était attaquant en ce que la décision avait été prise essentiellement grâce à la prépondérance des nations développées et contre la volonté de la population autochtone et des ressortissants de la même ethnie. Cependant cette légitimation nouvelle paraissait convaincante à la majorité des Etats et des opinions publiques de la planète, au moins pendant une longue période et quoique cette conviction ne s'étendit pas aux conquêtes de l'Etat ainsi créé ou à ses procédés. La légitimation par des droits historiques supposés garde encore beaucoup d'influence, y compris dans des milieux, où logiquement, on ne s'attendrait guère à la trouver. Cependant c'est la légitimation par la

(relativement) longue occupation à l'époque contemporaine et par le travail accompli sur la terre palestinienne qui a encore le plus de poids aux yeux de l'opinion mondiale. L'exil forcé de la majorité des Palestiniens de l'Etat d'Israël dans ses premières limites tend à rejoindre dans cette optique la disparition ou l'effacement des Amerindiens, des aborigènes australiens, etc.

Dans ces conditions, plusieurs problèmes peuvent être posés à l'avenir.

1) La colonisation va-t-elle - comme aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, etc. - laisser un fait accompli permanent, légitimé à peu près universellement, peut-être même reconnu par l'ethnie évincée?

2) Va-t-on au contraire vers l'abolition de toute séquelle du processus de colonisation, c'est-à-dire de l'Etat d'Israël en tant qu'Etat à prépondérance juive? C'est la même question qui se pose pour l'Afrique du Sud.

3) Va-t-on vers une solution moyenne? Ce serait la voie d'une paix pour notre temps ; maintien du fait accompli de l'implantation d'une nouvelle ethnie, d'une nouvelle formation culturelle sur la terre palestinienne avec sa traduction politique, un Etat en position de défendre les aspirations et les intérêts de cette nouvelle ethnie, acquiescement au moins de la majorité décisive des représentants reconnus de l'ethnie évincée, moyennant des compensations et des limitations imposées aux débordements de l'ethnie nouvelle.

Si la solution moyenne n'est pas obtenue, on se trouve rejeté vers l'une des deux solutions extrêmes. La seconde ne semble pouvoir être atteinte qu'à l'issue d'une lutte très sévère et très longue impliquant de nouvelles catastrophes à l'image de celles qui se sont succédées depuis une trentaine d'années au moins. La première paraît à peu près impossible à atteindre d'une façon totale, car nous sommes à une époque où de telles aliénations soulèvent des révoltes et des refus permanents avec des actions violentes de ceux qui refusent le fait accompli, même s'ils restent peu nombreux.

A chacun de choisir la perspective qu'il préfère. L'auteur de ce rapport se permet, seulement à cette place finale, de signaler, que, pour lui, il donne sa préférence à une solution moyenne qui économiserait les vies humaines et les pertes de tout ordre. Mais il est clair que l'avenir sera déterminé, comme le passé, par les rapports de force. Rappelons seulement qu'une de ces forces est constituée par les opinions publiques où les facteurs moraux pèsent d'un grand poids.

Notes

1/ Cf. l'allocution de Wilson au Congrès le 8 janvier 1918 sur les quatorze points, par exemple in Speeches and Documents in American History, selected and edited by Robert Birley, vol. IV, 1914-1939, Londres, O.U.P., 1942 (The World's Classics, 491), p. 38-42, à la p. 41.

2/ V.I. Lénine "O prave nacij na samoopredelenie" (Du droit des nations à disposer d'elles-mêmes) (in Prosvescenie, 1914, nos 4, 5 et 6, écrit de février à mai 1914), reproduit dans Socinenija, 4ème ed., tome XX, p. 365-424, trad. française Oeuvres, tome XX (Paris, Ed. sociales et Moscou, Ed. en langues étrangères, 1959), p. 415-481, sect. 7 (à la p. 401 du texte russe, p. 455 de la trad. française).

3/ Cf. Arno Joseph Mayer, Political Origins of the New Diplomacy 1917-1918, New York, Vintage Books, 1970.

4/ Allocution citée dans Speeches and Documents ... , p. 39.

5/ Ibid., p. 39.

6/ Ibid., p. 41.

7/ Maurice Moch, Le mandat britannique en Palestine, Paris, Ed. Albert Lechelinck, 1932, p. 13.

8/ Il faut lire ce que dit Chaim Weizmann sur les raisons qui poussèrent à prendre l'initiative de ce mémorandum (dont le brouillon aurait été rédigé par Herbert Samuel, ce qu'il lui reproche) et qui résolurent les dirigeants sionistes à se résigner à l'approuver (Trial and Error, The Autobiography of Chaim Weizmann, Illustrated edition, London, East and West Library, 1950, p. 360 ss.). A l'étonnement de Weizmann inquiet, Vladimir Jabotinsky lui-même accepta en remarquant que "the White Paper, if carried out honestly (sic) and conscientiously, would still afford us a framework for building up a Jewish majority in Palestine, and for the eventual emergence of a Jewish state". Le texte est commodément publié dans The Israel-Arab Reader, a Documentary History of the Middle East Conflict, edited by Walter Laqueur, Harmondsworth, Penguin Books, 1969, revised edition 1970 (Pelican Books), p. 67-72.

9/ Je me permets de renvoyer aux indications que je donne dans mon article "Israël, fait colonial?" (Les Temps Modernes, No 253, 1967, p. 17-88), p. 34, n.28; trad. anglaise en livre, Israel, a Colonial-Settler State?, New York, Pathfinder Press, 1973, p. 103, n.30. En général, j'ai donné dans ce texte les arguments et les références aux documents originaux pour les principaux points dont je traite ici. Des travaux et documents publiés depuis seraient également à citer évidemment. Mais aucun ne vient démentir les conclusions que j'avais dégagées.

10/ Je me permets de renvoyer aux discussions dispersées dans le recueil d'articles que constitue mon livre, Peuple juif ou problème juif? (Paris, Maspero, 1981). Une traduction anglaise partielle est en préparation (Londres, Al Saqi Books). Elle comprendra, entre autres, l'article où je traite spécialement de cette question, "De la nation juive au problème juif", qui a paru, d'une part dans la revue L'Homme et la société, No 9, juillet-septembre 1968, p. 141-183, d'autre part en préface à la seconde édition du livre d'Abraham Léon, La conception matérialiste de la question juive, Paris, Etudes et documentation internationales, 1968.

11/ Cf. mon livre La fascination de l'Islam (Paris, Maspero, 1980). Il existe une traduction anglaise abrégée de la majeure partie des deux articles qui constituent ce recueil : "Two Western Images and Western Studies of Islam", dans The Legacy of Islam, 2ème édition, édité par Joseph Schacht avec C. E. Bostworth (Oxford, Clarendon Press, 1974), p. 9-62.

12/ J'ai donné un tableau historique et explicatif des phases de manifestation plus ou moins accentuée de ce particularisme dans mon article "Qu'est-ce que les Palestiniens" in La Nouvelle Critique, No 82 (63), mars 1975, p. 55-67.

Notes relatives à la version française des passages cités en anglais

1) Traduction des quatorze points selon L. Le Fur et G. Chklaver, Recueil de textes de droit international public (Paris, Dalloz, 1928), p. 243-246 (légèrement modifiée).

2) Textes français selon Petit Manuel de la Société des Nations, 8ème éd., Genève, S.D.N., 1938, p. 35-36.

3) Texte français du mandat selon Maurice Moch, Le mandat britannique en Palestine, Paris, Ed. Albert Lechelinck, 1932, p. 348 ss.; le texte anglais est pris dans H. Ch. Luke et E. Keith-Roach, The Handbook of Palestine, London, Macmillan, 1922, p. 280 ss.

-----